

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 29 janvier 2021**

Objet : Report de l'échéance de fin d'exécution des travaux du marché de conception / réalisation de l'infrastructure de collecte, transport et distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Corrèze – Lots 1, 2 et 3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt janvier 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 3 procurations) - 110 voix

Votants : 38 Pour soit 110 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP VISIO
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE - 1 voix - VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F. Comby) – 1 voix - VISIO
Mr Pascal COSTE – (procurator donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P. Allard) - 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procurator donnée à JC Leblois) 15 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix - VISIO
Mr Jean-François LABBAT – 1 voix – VISIO
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr G. Montet) – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix - VISIO
Mr Vincent LEONIE - 2 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A. Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr M. Lacouturière) – 1 voix - VISIO
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO
Mr Philippe ROCHE - 2 voix - VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procurator donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe VIDAU – 2 voix - VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD - 2 voix - VISIO
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme Gentil) - 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président Tulle Agglo
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Président Département Haute-Vienne
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire CC Noblat
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseillère Municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) - 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mme Stéphanie VALLEE – (et son suppléant) – 6 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président Département Creuse
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Les trois lots du marché FttH de conception, réalisation de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur le département de la Corrèze fixent une date d'achèvement du déploiement, remise des Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE) comprise, au 31 mars 2021.

Les Titulaires ont dû faire face, à partir du mois de mars 2020, à la crise sanitaire liée au Covid-19. Malgré les efforts qu'ils ont consentis, la production des études et la réalisation des travaux dont ils avaient la charge, ont subi un net ralentissement au plus fort du déploiement, impactant fortement les mesures mises en place par chaque Titulaire pour accélérer les études et les travaux.

Les Titulaires ont su maintenir une activité régulière pour poursuivre l'exécution du marché, sans pouvoir cependant conserver et accélérer le rythme qui était le leur lors de la survenance de la crise sanitaire.

Saisi par les Titulaires sur les difficultés rencontrées, DORSAL a pu constater ces difficultés.

Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les contraintes qui se sont imposées aux Titulaires dans la période d'état d'urgence sanitaire instaurée pour deux mois par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et prorogée jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020.

Le délai de fin d'exécution des travaux est ainsi reporté du 31 mars 2021 au 31 juillet 2021.

Chaque Titulaire a fourni une version actualisée de l'annexe 2 à l'Acte d'Engagement relative au calendrier d'exécution contractuel afin de déterminer des dates de remise des pré-DOE puis des DOE, compatibles avec cette nouvelle échéance.

La clause d'exonération des pénalités prévue à l'article 5.3.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières reste inchangée et permet au Titulaire qui achève ses travaux au plus tard le 1^{er} juillet 2021, de voir toutes les pénalités annulées.

À l'occasion de ce report de délai, les dispositions du marché concernant le contenu des Dossiers d'Ouvrages Exécutés sont adaptées afin de tenir compte du délai d'obtention des validations des dossiers de fin de travaux par Orange, concernant le réseau optique déployé en utilisant les infrastructures de cet opérateur. Tenant compte du délai pour obtenir ces validations et sur lesquels les Titulaires ne peuvent agir, il est convenu que les DOE devront contenir la preuve de dépôt de ces dossiers de fin de travaux auprès d'Orange ou la preuve de leur validation si le Titulaire l'a obtenue.

À défaut, le Titulaire disposera d'un délai de 3 mois suivant la date d'échéance d'exécution des prestations soit jusqu'au 30 octobre 2021, pour fournir ces preuves de validation. Au-delà du 30 octobre 2021, le Titulaire ne sera plus engagé et DORSAL prendra le relais pour obtenir d'Orange, les validations encore manquantes.

Cette adaptation ne remet pas en cause le paiement correspondant aux DOE prévus, dans le marché, après validation par la maîtrise d'ouvrage.

À l'occasion de ce report de délai, il est également précisé, que la date d'effet de la dernière réception partielle à partir de laquelle courent les délais de garantie, conformément à l'article 9.4 du CCAP, correspond à la date d'achèvement de travaux figurant dans la décision de réception notifiée par le maître d'ouvrage au Titulaire.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **de reporter le délai d'exécution des travaux et des adaptations qu'il nécessite pour les trois lots du marché FTTH Corrèze tel que précisé ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants ainsi que tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :

REÇU EN PREFECTURE
le 03/02/2021
Application agréée E-legalite.com

N°770-3